

LAMONZIE – SAINT – MARTIN

TERRE DE PASSIONS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 9 avril 2024

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal

Approbation du compte rendu de la séance du CM précédent

Délibérations à l'ordre du jour

1. FINANCES

- Vote du Compte administratif
- Approbation du Compte de gestion
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budget primitif 2024
- Nouvelle tarification de la cantine

2. AFFAIRES GENERALES

- Intégration des installations « éclairage public » Les Eygadoux dans le parc du SDE 24
- Avenant à la convention de prestation de service entre la Commune et la CAB
- Bilan de la concertation relative à la définition des ZAEnR

DIVERS

Approbation du dernier conseil municipal du 5 mars 2024

Secrétaire de séance : Sandra HEBLE

Signature



de Marie
Thierry AUROY PEYTON



1. DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Thierry AUROY-PEYTOU

Vu l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'ajouter une délibération sur la concertation relative à la définition des ZAEnR

Le Conseil Municipal à la majorité

APPROUVE la modification de l'ordre du jour

Débat : pas d'observation

FINANCES

2. DELIBERATION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO

Le Conseil Municipal doit statuer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 dressé par le Maire.

Présentation des comptes :

Résultats financiers de l'année 2023 :

1) LA SECTION FONCTIONNEMENT

	Budgétisé	Réalisé
Dépenses	2 117 836,31 €	1 614 968,59 €
Recettes	2 117 836,31 €	1 691 334,43 €
RESULTAT EXERCICE 2022	/	76 365,84 €
Résultat N-1 (excédent reporté)		529 448,31 €

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	% taux d'exécution BP 2023	Evolution 2023/2022
013 atténuation de charges	13 947,78 €	5 000,00 €	11 769,47 €	84,38%	-15,62%
70 Produits des services	77 402,73 €	82 638,00 €	93 979,88 €	113,72%	21,42%
73 Impôts et taxes	763 755,45 €	798 083,00 €	833 658,44 €	104,46%	9,15%
74 Dotations subventions	677 759,38 €	644 095,00 €	676 980,17 €	105,11%	-0,11%

75 Autres produits de gestion courante	66 160,97 €	48 200,00 €	52 961,90 €	109,88%	-19,95%
76 Produits financiers	728,00 €	372,00 €	372,00 €	100,00%	-48,90%
77 Recettes exceptionnelles	7 869,44 €	- €	15 902,57 €		102,08%
TOTAL OPERATIONS REELLES	1 607 623,75 €	1 578 388,00 €	1 685 624,43 €	106,79%	4,85%
002 Excédent Fonct N-1	- €	529 448,31 €	- €	0,00%	
042 Opérat de transfert	- €	10 000,00 €	5 710,00 €	57,10%	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	- €	539 448,31 €	5 710,00 €	1,06%	
TOTAL GENERAL	1 607 623,75 €	2 117 836,31 €	1 691 334,43 €	79,86%	5,21%

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 691 334,43 € ;

Les atténuations de charges (Ch 013) : 11 769,47€ : il s'agit du remboursement de charges sur le personnel.

Les produits des services (Ch 70) : 93 979,88 € regroupent les recettes liées à la vente des concessions, aux services périscolaires de la cantine et de la garderie, service de ramassage des déchets végétaux et la redevance d'occupation du domaine public.

Les impôts et taxes (Ch 73) : 833 658,44€ : ces recettes sont en augmentation de 9,15 % par rapport à 2022 et regroupent le produit de fiscalité de la commune, les taxes additionnelles, les versements de la CAB (dotations de solidarité communautaire et attribution de compensation)

Les dotations et participation (Ch 74) à hauteur de 676 980,17 € correspond à la DGF, au reversement de la Poste pour le salaire de l'agent, et de la mairie de Gardonne dans le cadre de notre contrat Enfance.

Les autres produits de gestion courante (Ch 75) pour un total de 52 961,90 € sont essentiellement le produit de nos locations.

On retrouve dans les produits exceptionnels (Ch 77) divers remboursements (suite à sinistre ou à double paiement sur années antérieures) ainsi que cette année l'écriture suite à la vente du tracteur tondeuse du service technique pour un montant total de 15 902,57 €.

Au chapitre 042 opération d'ordre entre sections : 5710 € ; Il s'agit d'une écriture suite à la cession du tracteur.

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES FONCTIONNEMENT CHAPITRE	DE PAR	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	% taux d'exécution BP 2023/ CA 2023	Evolution 2023/2022
011 charges à caractère général		418 761,82 €	651 300,00 €	541 051,98 €	83,07%	29,20%
012 charges de personnel		751 339,80 €	854 800,00 €	735 053,32 €	85,99%	-2,17%
014 atténuation de produits		317,00 €	- €	- €		-100,00%
65 autres charges de gestion courante		242 511,40 €	262 791,00 €	253 821,86 €	96,59%	4,66%
66 charges financières		38 141,46 €	38 046,43 €	36 023,43 €	94,68%	-5,55%

67 charges exceptionnelles	12 500,00 €	2 000,00 €	- €	0,00%	-100,00%
68 Dotation aux amortissements		1 300 €	- €		
SOUS TOTAL	1 463 571,48 €	1 842 055,43 €	1 597 768,59 €	86,74%	9,17%
023 Virement section Investissement	- €	275 780,88 €	- €	0,00%	
022 Dépenses imprévues	- €	- €	- €		
042 opérations d'ordre	30 628,00 €	31 118,00 €	49 018,00 €		-43,84%
SOUS TOTAL	30 628,00 €	275 780,88 €	17 200,00 €	6,24%	-43,84%
TOTAL GENERAL	1 494 199,48 €	2 117 836,31 €	1 614 968,59 €	76,26%	8,08%

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8.08 % par rapport à 2022 et s'élèvent à 1 614 968,59 €.

L'augmentation des dépenses au chapitre 011 charges générales peut s'expliquer à travers les lignes de : l'électricité, le carburant, les frais de nettoyage effectué par une entreprise (transfert du 012 au 011), entretien des bâtiments et la voirie et prise en charge du nouveau crédit-bail du tracteur-tondeuse habituellement comptabilisé en investissement

Au chapitre 012 les charges de personnel sont en diminution. Cela s'explique notamment par la prise en charge des heures de ménage par l'entreprise CNI.

Au chapitre 042 opération d'ordre entre sections : 17 200 € ; Il s'agit d'une écriture suite à la cession du tracteur (17 200 €) ainsi que des amortissements sur les dépenses du SDE 24. Cette dernière est une écriture d'ordre qui s'équilibre avec une recette d'investissement pour le même montant.

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budgétisé	Réalisé
Dépenses	874 960,52 €	341 306,79 €
Recettes	874 960,52 €	578 912,24 €
RESULTAT EXERCICE 2022	/	237 605,45 €
<i>Résultat N-1 (déficit reporté)</i>		303 341,09 €

Les recettes d'Investissement

RECETTES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	% taux d'exécution ca 2023/ca 2022	% taux d'exécution BP 2023
10 Dotations fonds divers et réserves	64 287,50 €	374 069,45 €	405 997,32 €	531,53%	108,54%
13 Subventions d'investissement	383 279,00 €	142 822,39 €	115 027,92 €	-69,99%	80,54%
16 Emprunts, dépôts et cautionnement	300,00 €	42 200,80 €	600,00 €	100,00%	1,42%

27 GFP de rattachement	7 246,00 €	8 269,00 €	8 269,00 €	14,12%	100,00%
SOUS TOTAL	455 112,50 €	567 361,64 €	529 894,24 €	16,43%	93,40%
001 solde d'execution d'investi reporté	-	- €	- €	-	#DIV/0!
021 virement de la section fonctionnement	0,00 €	275 780,88 €	- €	-	0,00%
040 Opérations d'ordre de transfert entre se	27 430,00 €	31 818,00 €	49 018,00 €	-	154,06%
041 Opéra Patrimoniales	0,00 €	- €	- €		-
SOUS TOTAL	27 430,00 €	307 598,88 €	49 018,00 €	78,70%	15,94%
TOTAL GENERAL	482 542,50 €	874 960,52 €	578 912,24 €	19,97%	66,16%

Les recettes d'Investissement s'élèvent à 578 912,24 € ;

Cette section a été abondée par l'affectation du résultat au chapitre 10 article 1068 à hauteur de 325 593,68€.

Ce chapitre compte également la FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Le chapitre 13, subventions d'investissements, regroupent

- les fonds de concours de la CAB pour les travaux au Monteil, le City stade et la toiture des gîtes (51027 €)
- la DETR et le FIPD pour la vidéosurveillance (15 967,42€)
- la participation de la Poste pour les travaux réalisés pour un montant de 48 033, 50€

A noter qu'il reste à percevoir la DETR et le contrat de territoire pour les travaux au City Stade pour la somme de 43861,97 €. Cette somme apparaît dans les restes à réaliser en recette d'investissement pour 2024.

Au chapitre 27 la somme correspond à la dernière échéance de l'emprunt de la CLECT par la CAB.

La ligne 040 opération d'ordre correspondent au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	% taux d'exécution ca 2023/ca 2022	% taux d'exécution BP 2023
16 Emprunts	131 935,14 €	138 078,17 €	129 153,17 €	-2,11%	93,54%
20 Immobilisations incorporelles	4 638,64 €	7 296,00 €	2 564,43 €		35,15%
204 sub équipement versé	5 947,19 €	137 394,00 €	17 390,49 €	192,42%	12,66%
21 immobilisations corporelles	301 346,67 €	256 851,26 €	179 384,70 €	-40,47%	69,84%
23 immobilisations en cours		17 000,00 €	7 104,00 €		41,79%
SOUS TOTAL	443 867,64 €	556 619,43 €	335 596,79 €	-24,39%	60,29%

040 Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	10 000,00 €	5 710,00 €		
020 Dépenses imprévues	0,00 €	5 000,00 €	- €		
SOUS TOTAL	0,00 €	15 000,00 €	5 710,00 €		
Solde d'exécution déficit reporté		303 341,09 €			
TOTAL GENERAL	443 867,64 €	874 960,52 €	341 306,79 €	-23,11%	39,01%

La dépense de 5710 € au chapitre 040 correspond à une écriture suite à la cession du tracteur

Au chapitre 20 immobilisations incorporelles on a payé les licences Microsoft.

Le chapitre 204 concerne notre participation aux travaux d'électrification du SDE 24.

Les principaux investissements au chapitre 21 sont :

- Travaux à l'église St Roch
- Réfection de la toiture des ateliers
- Travaux pour la passerelle de la Gare
- Outillage service technique
- Columbarium
- Chambre froide pour la salle municipale
- Centrale d'alarme AST
- ...

Les dépenses au chapitre 23 immobilisation en cours correspondent à l'étude de faisabilité et au diagnostic des risques pour le projet de garderie.

Les restes à réalisés en dépenses d'investissement (devis engagés mais travaux non réalisés ou facture en attente) pour l'année 2023 s'élèvent à 72 829,73 €.

Article	Créancier	Objet dépense	Montant HT	Montant TTC
204	SDE	Modernisation du parc EP	31 250,00 €	37 500,00 €
204	SDE	Remplacement foyer vétuste Gare		902,86 €
204	TOTAL			38 402,86 €

2116	PAOLI	Columbarium cases supplémentaires	833,33 €	1 000,00 €
21318	CANELLI	Rampe d'accès maison médicale	4 179,60 €	5 015,52 €
21318	ALGECO	Maison médicale salle de consultation	15 991,95 €	19 190,34 €
21318	2AC	Climatisation ALGECO	1 530,00 €	1 776,00 €
2158	COPROSECURIT	Vidéo surveillance suite		7 445,01 €
		Total	22 534,88 €	34 426,87 €

Après présentation des comptes, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAUVAIS, conseiller municipal (Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote), est invité à approuver le compte administratif 2023 du budget principal conformément aux documents transmis.

Le Conseil Municipal à la majorité :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte de gestion de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte administratif du budget principal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Débat : pas d'observation

3. DELIBERATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,
Vu l'exercice du budget 2023,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Receveur Municipal.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal :

Le Conseil Municipal à la majorité :

APPROUVE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Débat : pas d'observation

4. DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, le Conseil Municipal est invité à approuver l'affectation des résultats du budget principal ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	REALISATIONS 2023	REALISATIONS 2023

DEPENSES	1 614 968,59	341 306,79
RECETTES	1 691 334,43	578 912,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	76 365,84	237 605,45

EXCEDENT REPORTE N-1	529 448,31	
DEFICIT REPORTE N-1		303 341,09

DEFICIT DE CLOTURE		65 735,64
EXCEDENT DE CLOTURE	605 814,15	

	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser	72 829,73	43 861,97

<i>Affectation des résultats au budget 2024 :</i>	
Compte 1068 de la section d'investissement	94 703,40
Compte 002 de la section de fonctionnement	511 110,75 €
Compte 001 de la section investissement	65 735,64

Le Conseil Municipal à la majorité

APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal comme ci-dessus indiqué.

DIT que l'affectation récapitulative à inscrire au BP 2024 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Débat : pas d'observation

5. DELIBERATION POUR LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO

Notre Collectivité doit comme toujours être vigilante à la dépense publique tout en garantissant une constance de la qualité des services proposés à la population.

Comme l'a démontrée l'analyse financière, la situation financière générale s'est dégradée entre 2018 et 2023 et la Commune doit plus que jamais repenser à ses marges de manœuvres.

Aussi le vote des taux avec une hausse de minimum 15% semble s'imposer à l'ensemble du Conseil.

Le Conseil Municipal est invité à se positionner sur les taux d'imposition pour l'année 2024.

Pour rappel les taux de l'année précédente sont :

- Taxe Foncière/bâtie38.50 %
- Taxe Foncière/non bâtie.....56.41 %
- Taxe d'Habitation.....7.25 %

Suite à la réunion de présentation du budget, Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal l'augmentation de 15 % comme suit :

- Taxe Foncière/bâtie44.28 %
- Taxe Foncière/non bâtie.....64.87 %
- Taxe d'Habitation.....8.34 %

Le Conseil Municipal à la majorité :

ADOpte les taux d'imposition des taxes directes locales comme présenté pour l'année 2024

Débat :

Monsieur le Maire donne une explication sur les raisons qui engendrent cette proposition de vote, il est important de savoir que l'impôt local et un impôt qui reste sur la Commune. Depuis le début du mandat et les mandats précédents la Commune a pris de l'ampleur, des investissements et des services nouveaux permettent aux lamonziens d'avoir un service public de qualité et de répondre à leur besoin (école, la poste, CNI, vidéo protection, cantine bio et locale...)

Aujourd'hui les finances de la Commune ont besoin d'un nouveau souffle afin d'assurer l'avenir et les efforts financiers fait par les services ne suffisent plus et aujourd'hui seul le levier de la fiscalité se trouve être une solution pour assurer la solvabilité de la Collectivité.

David Guillot : Il faut rappeler l'importance de cet impôt qui se voit sur la Commune

Benoît Lasserre : les taux d'emprunt de la Commune sont-ils à taux fixe ? la réponse est positive

Jean Claude Degaugue : cette augmentation va permettre d'assainir les finances de la Commune. Et il est demandé aux services de faire également très attention aux dépenses

Catherine Laroche : Attention les économies n'engendreront pas une baisse de la qualité du service public

6. DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO

Le budget primitif retrace l'ensemble des prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : **sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre**.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2024 aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il se veut raisonnable avec en 2024 une pause face aux investissements sans jamais mettre en péril le service public rendu aux administrés.

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2024 pour le budget principal. Un document complet de présentation est joint à l'exposé détaillé du Conseil et des ultimes modifications sont intervenues depuis la Commission finances du mercredi 27 mars 2024.

Rappel :

Pour la section de fonctionnement :

Côté dépenses : ce sont les charges de la Collectivité, soit les dépenses quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles nécessaires au bon fonctionnement des services de la Collectivité.
Côté recettes : ce sont les ressources régulières constituées par les produits d'exploitation (cantine, garderie, loyers), les dotations de l'Etat (DGF, Dotation de solidarité...), les produits des taxes et la compensation de la part de l'intercommunalité.

Pour la section investissement :

Côté dépenses : les dépenses d'investissement concernent l'achat de matériel, le mobilier et immeuble ou bien des travaux de construction ou de rénovation ; ce sont les dépenses qui modifient la valeur du patrimoine de la Collectivité. Les dépenses d'investissement sont également liées au patrimoine, le capital des emprunts.

Côté recettes : les recettes d'investissement sont constituées de différentes ressources comme l'excédent de fonctionnement, les amortissements, les cessions d'éléments d'actifs, l'autofinancement,

PROPOSITION :

Les membres du Conseil Municipal sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 2 156 228,75 € et propose un virement à la section d'investissement de 182 075,35 €.

Les recettes de fonctionnement sont abondées par l'affectation du résultat de 2023 s'élevant à 511 110,75 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° cpte	Libellé des comptes	BP 2023	Réalisé 2023	B.P. 2024
011	CHARGES GENERALES	651 300,00	541 051,98	720 250,00
6042	Achat prestations de services	1 000,00	1 162,35	1 350,00
605	Achat de matériel, équipement et travaux	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	14 000,00	7 815,94	12 000,00
60612	Énergie - Electricité	133 000,00	73 281,39	133 000,00
60621	Combustibles	60 000,00	35 410,62	60 000,00
60622	Carburants	15 000,00	9 449,30	15 000,00
60623	Alimentation	75 000,00	64 331,75	80 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	20 000,00	12 904,21	20 000,00
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	4 914,90	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	29 000,00	25 590,71	29 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	4 480,30	5 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	854,73	3 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	3 421,90	3 800,00
6067	Fournitures scolaires	12 500,00	12 476,53	12 500,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00	2 000,00
611	Contrat de prestation de service	50 000,00	22 453,97	15 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	18 600,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00
61351	Location matériel roulant			10 000,00
61358	Autres locations mobilières	15 000,00	13 648,39	9 000,00
61521	Entretien de terrains	3 500,00	179,50	3 500,00
615221	Entretien de bâtiments publics soumis FCTVA	15 000,00	24 403,04	40 000,00
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	1 000,00	334,81	1 000,00
615231	Entretien de voies et réseaux soumis FCTVA	30 000,00	35 472,00	40 000,00
615232	Entretien et réparation réseaux	0,00	297,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	16 000,00	7 454,83	16 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	13 044,78	10 000,00
6156	Maintenance	38 000,00	34 979,43	38 000,00
6161	Assurances multirisques	16 500,00	16 469,05	20 000,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	5 246,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	12 996,03	5 000,00
6184	Versement à des organismes de formations	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	500,00	0,00
6226	Honoraires	4 000,00	2 471,40	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	15,90	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	732,80	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	20 000,00	13 736,73	17 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 200,00	2 168,40	4 200,00
6238	Divers	0,00	80,00	800,00
6247	Transports collectifs (Ecole)	4 000,00	3 930,00	4 500,00
6251	Voyages et déplacements (Collectivité)	2 000,00	3 751,50	2 500,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	3 008,16	3 500,00
6262	Frais de télécommunication	16 000,00	14 703,46	16 000,00
627	services bancaires assimilés	100,00	65,78	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	17 149,20	50 000,00
6288	Autres services extérieurs	7 000,00	8 181,97	9 000,00
63512	Taxes foncières	8 500,00	8 638,00	9 500,00
6354	Droit enregistrement Carte grise	0,00	245,22	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	854 800,00	735 053,32	908 120,00

6331	Versement de transports	3 000,00	2 677,78	3 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	550,00	422,18	500,00
6336	Cotisations au CNFPT et autres	11 150,00	9 920,63	15 000,00
6338	autres impôts	1 600,00	1 338,94	1 500,00
64111	Personnel titulaire rémunération	500 000,00	419 049,46	470 000,00
64112	Personnel titulaire SFT		0,00	9 500,00
64113	Personnel titulaire NBI		0,00	4 500,00
64118	Personnel titulaire Primes et autres indemnités		0,00	49 000,00
64131	Personnel non titulaire	87 000,00	72 897,02	75 000,00
64132	Personnel non titulaire SFT	0,00	0,00	70,00
64138	Personnel non titulaire Primes et autres indemnités	2 300,00	0,00	550,00
6417	rémunérations des apprentis	12 000,00	5 447,37	12 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	90 000,00	77 658,39	85 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	110 000,00	107 437,99	135 000,00
6455	Cotisations pour assurances personnel	30 000,00	27 866,14	30 000,00
6457	cotisations liées à l'apprentissage	200,00	98,61	200,00
6458	cotisations aux autres organismes sociaux	2 000,00	1 321,00	2 000,00
64731	Versement direct allocations chômage	5 000,00	8 848,81	15 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	69,00	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
7391171	degrev (7391172)	0,00	0,00	0,00
73921	a. compensation CAB	0,00	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	262 791,00	253 821,86	276 788,40
6531	Indemnités	82 000,00	83 346,49	85 000,00
6532	Frais de Mission		0,00	
65313	Cotisations retraite	3 500,00	3 466,58	3 500,00
65314	cotisations de sécurité sociale élus	7 300,00	7 387,09	7 500,00
65315	Formation	500,00	0,00	840,00
6541	Non valeurs	2 000,00	0,00	2 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	74 009,00	74 009,00	82 014,00
65561	Contributions au fond de compensations des charges territoriales	37 000,00	23 331,77	30 000,00
65568	Autres contributions (SDE)	0,00	7 190,40	7 190,40
6558	autres contributions obligatoires	100,00	0,00	100,00
657363	SIAS ancien numéro 657362	33 000,00	31 008,16	33 000,00
657382	SPA ancien numéro 657363	2 380,00	2 379,60	2 644,00
6574	Subvention autres organismes	20 000,00	19 100,00	20 000,00
65888	Autres	2,00	2 602,77	2 000,00

DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES		1 768 891,00	1 529 927,16	1 905 158,40
66	CHARGES FINANCIERES	38 046,43	36 023,43	33 870,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	38 046,43	36 023,43	33 870,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés	2 000,00	0,00	2 000,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENT	1 300,00	0,00	1 300,00
		0,00	0,00	
6817	Dot provision pour dépréciation	1 300,00	0,00	1 300,00

DEPENSES REELLES	41 346,43	36 023,43	37 170,00
-------------------------	------------------	------------------	------------------

023	VIREMENT INVESTISSEMENT	275 780,88	0,00	182 075,35
023	Virement à l'investissement	275 780,88	0,00	182 075,35
042	OPERAT. ORDRE TRANSFERT	31 818,00	49 018,00	31 825,00
675	Valeurs comptables des immo cédées	0,00	17 200,00	
6811	Dotations aux amortissements	31 818,00	31 818,00	31 825,00

DEPENSES D'ORDRE	307 598,88	49 018,00	213 900,35
-------------------------	-------------------	------------------	-------------------

TOTAL DEPENSES	2 117 836,31	1 614 968,59	2 156 228,75
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------

N° cpte	Libellé des comptes	BP 2023	Realisé 2023	B.P. 2024
002	RESULTAT FONCT. REPORTE	529 448,31		511 110,75
013	ATTENUATIONS CHARGES	5 000,00	11 769,47	500,00
6419	Remboursement sur rému du personnel	5 000,00	11 769,47	500,00
6459	Remboursement sur charges SS et de prévoyance	0,00	0,00	
70	PRODTS GESTION COURANTE	82 638,00	93 979,88	78 100,00
701241	Redevance pollution domestique	0,00	900,00	
70311	Concessions cimetièr	1 000,00	2 490,00	100,00
70323	redevance occupation du domaine public	2 000,00	453,00	2 000,00
7067	Redevances et droits d'entrée des services périsco	70 000,00	78 029,70	75 000,00
706888	Autres prestations de services (déchets verts)	1 500,00	1 741,88	1 000,00
70846	Redevance à un GFP	0,00	0,00	0,00
70848	Redevance autres organismes	0,00	2 227,30	
70876	Redevance par GFP (refacturation CAB CLECT)	8 138,00	8 138,00	0,00
73	IMPOTS ET TAXES	798 083,00	833 658,44	908 518,00
73111	Taxe foncièr et d'habitation	600 000,00	615 689,00	790 000,00
7318	Autres Impôts locaux ou assimilés	0,00	1 749,00	
73211	Attribution de compensation CAB	95 728,00	95 728,00	95 728,00
73212	dotation de solidarité communautaire	17 661,00	17 661,00	19 096,00
73221	Versement FNGIR	3 694,00	3 694,00	3 694,00
73223	Fonds de péréquation DSR P	0,00	40 951,00	
73224	Fonds départemental des DMTO	80 000,00	55 232,44	
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	
7388	Autres taxes diverses	1 000,00	2 954,00	
74	DOTATIONS	644 095,00	676 980,17	610 000,00
74111	Dotation forfaitaire (dgf)	268 097,00	268 097,00	250 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale DSR BC	303 853,00	303 853,00	295 000,00
74127	Dotation nationale de péréquation DNP	9 812,00	9 812,00	0,00
742	Dotation élu locaux DPEL	333,00	333,00	
74718	Autres	0,00	8 319,00	
74741	Communes membres du GFP	0,00	12 599,17	12 000,00
7478	Autres organismes (La Poste)	12 000,00	12 606,00	13 000,00
74833	Attribution Etat - Compensation TF	50 000,00	59 861,00	40 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	1 500,00	
75	AUTRES PRODTS GESTION	48 200,00	52 961,90	48 000,00
752	Revenus des immeubles	45 500,00	50 610,67	48 000,00
75888	Produits divers de gestion courante	2 700,00	2 351,23	
76	PRODUITS FINANCIERS	372,00	372,00	0,00
76232	Par le GFP (CAB) de rattachement	372,00	372,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	15 902,57	0,00
773	Mandats annulés (ex antérieurs)	0,00	534,05	
775	Produits de cessions immobilières	0,00	11 490,00	
7788	Autres produits exceptionnels	0,00	3 878,52	0,00
042	OPERAT. ORDRE TRANSFERT	10 000,00	5 710,00	0,00

722	Travaux en régie	10 000,00	0,00	0,00
7761	Diff sur réalisations tranf en inv (CESSION)	0,00	5 710,00	0,00

TOTAL RECETTES		2 117 836,31	1 691 334,43	2 156 228,75
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 117 836,31	1 614 968,59	2 156 228,75
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 117 836,31	1 691 334,43	2 156 228,75
		0,00	76 365,84	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 455 456,72 € et reprend le solde d'exécution déficitaire reporté de 65 735,64 € en dépenses et l'affectation de résultat de 94 703,40 € en recette.

N° cpte	Libellé des comptes	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
1	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	303 341,09	0,00	65 735,64
-001	solde d'exécution invest reporté	303 341,09		65 735,64
040	operations d'ordre de transfert	10 000,00	5 710,00	0,00
192	Plus ou moins value sur cession immo	0,00	5 710,00	0,00
21318	Bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSI	138 078,17	129 153,17	134 306,60
1641	Emprunts en euros	135 078,17	129 153,17	131 306,60
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 000,00	0,00	3 000,00
20	Immobilisations incorporelles	7 296,00	2 564,43	8 500,00
2051	concessions et droit similaires	7 296,00	2 564,43	8 500,00
204	SUBVENTIONS equip versés	137 394,00	17 390,49	104 948,86
2041582	Bâtiments et installations nvelles dépenses 19	137 394,00	17 390,49	38 402,86
				50 000,00
	Batiment SDIS			16 546,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	256 851,26	179 384,70	80 066,87
2111	terrains nus	0,00	1 814,86	5 000,00
2115	terrains bâtis	0,00		
2116	cimetières	12 749,00	11 749,00	1 000,00
2121	plantation d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	
2128	aménagement paysager	0,00	0,00	
21311	hôtel de ville	0,00	0,00	7 000,00
21312	bâtiments scolaires	0,00	0,00	11 640,00
21318	autres bâtiments publics	190 453,24	132 115,12	27 481,86
2135	installation générale et aménagement	0,00	0,00	2 500,00
2138		0,00	3 444,00	

	Autres constructions			
2152	réseaux de voirie	0,00	0,00	15 000,00
21533	réseaux cablés (AST)	4 500,00	4 473,44	
21534	réseaux d'électrification	3 280,00	3 280,00	
21568	autre matériel et outillage d'incendie et de défense civil	0,00	0,00	
2158	autres matériels et outillage	42 609,02	13 321,73	7 445,01
2182	matériel de transport	0,00	0,00	
2183	matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	1 958,20	3 000,00
2184	Mobilier	0,00	2 926,77	
2188	autres immobilisations corporelles	1 260,00	4 301,58	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 000,00	7 104,00	61 907,75
2313	travaux sur Constructions	0,00	0,00	2 385,75
2318	autres travaux	17 000,00	7 104,00	59 522,00
TOTAL DÉPENSES INVESTISST 2023		874 960,52	341 306,79	455 465,72

COMMUNE DE LAMONZIE SAINT MARTIN

N° cpte	Libellé des comptes	B.P. 2023	Réalisé 2023	B.P. 2024
---------	---------------------	-----------	-----------------	-----------

FONDS PROPRES				
001	Report excédent investissement	0,00	0,00	0,00
001	Report excédent investissement	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	275 780,88	0,00	182 075,35
021	Virement de la section de fonctionnement	275 780,88	0,00	182 075,35
040	autres groupements	31 818,00	49 018,00	31 825,00
2158	Autres installations, matériels et outillages	0,00	17 200,00	
2804152	autres groupements	31 818,00	31 818,00	31 825,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00
21534-041	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserve	374 069,45	405 997,32	194 703,40
10222	FCTVA	35 000,00	38 095,17	30 000,00
10223		0,00		60 000,00
10226	Taxe d'aménagement	13 475,77	42 308,47	10 000,00
1068	affectation du résultat	325 593,68	325 593,68	94 703,40

SUBVENTIONS		142 822,39	115 027,92	43 861,97
1323	départements	20 991,70	15 967,42	20 991,70
1328	Autres Poste	48 800,00	48 033,50	
1341	detr	32 837,69	0,00	22 870,27
13251	fonds de concours cab	40 193,00	51 027,00	
1321	etat et etablissement nationaux	0,00		
EMPRUNT		42 200,80	600,00	3 000,00
1641	Emprunt Tracteur	39 200,80	0,00	
165	Dépôts et cautionnement	3 000,00	600,00	3 000,00
autres immobilisations		8 269,00	8 269,00	0,00
276351	GFP DE rattachement	8 269,00	8 269,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISST		874 960,52	578 912,24	455 465,72

DEPENSES D'INVESTISST		874 960,52	341 306,79	455 465,72
RECETTES D'INVESTISST		874 960,52	578 912,24	455 465,72
Différence			237 605,45	0,00

Le Conseil Municipal à la majorité :

ADOPTÉ le budget primitif du budget principal 2024 comme présenté ci-dessus

Débat :

Monsieur le Maire informe des travaux programmés concernant la réparation du toit de l'école maternelle, la création et rénovation des archives, les travaux du SDE, et le financement de la nouvelle caserne du SDIS (SDE et SDIS dépenses obligatoires)

Pas d'observation

7. DELIBERATION POUR LA NOUVELLE TARIFICATION DES REPAS DE LA CANTINE

Rapporteur : Marie-Thérèse COLORADO

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, et aux vues des résultats de l'étude financière, la commission scolaire propose les tarifs suivants pour les services périscolaires à la rentrée de septembre 2024 :

Restauration scolaire :

Enfant de la Commune : 2,50 €

Enfant hors Commune : 3,50 €

Repas adultes : 4 €

Garderie périscolaire : tarifs inchangés

Arrivée entre 7h et 7h45 : 2 €

Arrivée après 7h45 : 1 €

Départ entre 16h30 et 17h30 : 1 €

Départ après 17h30 : 2 €

Le Conseil Municipal à la majorité :

APPROUVE la nouvelle tarification de la cantine

Débat :

Benoît Lasserre, Amandine Fonsegrive, ces nouveaux tarifs sont encore très bas

Monsieur le Maire, les tarifs peuvent être encore revus l'année prochaine et les rectifier les années suivantes

AFFAIRES GENERALES

8. DELIBERATION POUR L'INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS « ECLAIRAGE PUBLIC » AU PARC GERE PAR LE SDE 24
--

Rapporteur : Jean-Pierre FRAY

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24)

Vu l'article 4.1 des dits statuts intitulé « Eclairage public »

Vu les prescriptions techniques pour les installations d'éclairage public devant intégrer le parc géré par le SDE 24 et la Régie 24

Vu l'inventaire des biens mis à disposition à venir (date à définir)

Le Maire rappelle :

La Commune est adhérente au SDE 24. A ce titre, elle a déjà transféré la compétence « éclairage public » et souhaite maintenant y intégrer de nouvelles installations dans le parc géré par le SDE 24.

Le Maire expose

La notion d'installations d'éclairage public se définit comme des installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics, l'éclairage des aires de jeux, l'éclairage extérieur des installations sportives, ainsi que des prises d'illuminations, de la mise en valeur par la lumière des monuments et/ou bâtiments et des divers éclairages extérieurs ainsi que tous les accessoires de ces installations ;

Dans le cadre de cette intégration, les installations d'éclairage public concernées, restent la propriété de la Collectivité membre ;

Elles sont mises, en revanche, à disposition du SDE 24 pour lui permettre d'exercer sa compétence ;

Les nouvelles installations d'éclairage public, devront avant leur intégration, avoir respecté le processus de demande ainsi que les prescriptions détaillées dans le document intitulé « Prescriptions techniques pour les installations d'éclairage public devant intégrer le parc géré par le SDE 24 et la Régie 24 »

Le Conseil municipal à la majorité :

DEMANDE l'intégration à l'inventaire du parc géré par le SDE 24, les installations suivantes :
Lotissement des Eygadoux (Armoire AAB)

MET les ouvrages d'éclairage public concerné à la disposition du SDE 24

INCITE le lotisseur actuel : Société Le Patrimoine Charentais à fournir l'ensemble des pièces listées dans le document « Prescriptions techniques pour les installations d'éclairage public devant intégrer le par géré par le SDE 24 et la Régie 24 »

9. DELIBERATION POUR LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LES COMMUNES - AVENANT

Rapporteur : Thierry AUROY-PEYTOU

Considérant que dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement collectif et afin de garantir un maintien du niveau de service et de proximité auprès des usagers du service, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a conventionné avec certaines communes dotées d'un système d'assainissement collectif pour la gestion quotidienne des installations techniques.

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise du 14/12/2020 et la convention annexée précisant les conditions et modalités de mise à disposition de moyens humains et matériels communaux auprès de la CAB.

Considérant les relevés mensuels et annuels d'activités de 2020 à 2023 ;

Il est observé une fluctuation du temps passé par les agents selon des impératifs d'entretien des installations.

Aussi, il est proposé de modifier les articles 2 et 5 de la convention, afin de tenir compte de la réalité du temps passé, comme suit :

Article 2 Nature des fonctions exercées par l'agent mis à disposition.

Dans le cadre d'une bonne gestion du service sur le territoire de la Communauté et en application de l'article L. 5216-16-1 CGCT, la commune pourra réaliser les missions ci-après identifiées :

- Suivi du fonctionnement des postes de relèvement :
 - Contrôle hebdomadaire du fonctionnement et enregistrement dans un carnet de suivi,
 - Entretien des régulateurs de niveau,
 - Entretien des paniers de dégrillage
- Suivi du fonctionnement de la station d'épuration
 - Entretien des équipements,
 - Analyse des eaux épurées,
 - Nettoyage des ouvrages
 - Entretien des abords
- Accompagnement des prestataires extérieurs en cas de besoin (contrôles réglementaires de conformité électrique, SATESE ...)

Cette mise à disposition fera l'objet de relevés mensuels et d'un état récapitulatif annuel du temps passé per le personnel communal.

Ces relevés seront établis par la commune et validés par la communauté d'agglomération Bergeracoise.

Le matériel utilisé sera celui de la Commune

Afin de prendre en charge les frais d'utilisation du matériel : usure, consommables..., il sera appliqué un coefficient de gestion de 1.10 au coût horaire brut ETP.

Les deux parties conviennent qu'un bilan sera effectué en fin d'année portant sur les volumes d'heures effectuées et les problèmes rencontrés.

Article 5 : Conditions financières de la mise à disposition.

Conformément à l'article L.5211-4-1 du C.G.C.T., la CAB s'engage à rembourser à la commune les frais de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, ...) ainsi que les frais liés aux matériels utilisés relatifs à la mise à disposition de l'agent territorial pour un montant fixé par délibération chaque année selon l'état récapitulatif annuel du temps passé.

Le remboursement se fera sur présentation d'un tableau récapitulatif complété et signé par les représentants de la commune et de la C.A.B.

Le Conseil Municipal à la majorité

APPROUVE les modifications stipulées dans l'avenant n°1 à la convention de prestations de service,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les différentes communes concernées.

10. DELIBERATION POUR LE BILAN DE CONCERTATION RELATIVE A LA DEFINITION DES ZAEnR

Rapporteur : Thierry AUROY-PEYTOU

Vu l'article 15 de la loi n°2023-175 eu 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Vu la délibération n° 07-2024 du 5 mars 2024 fixant les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR)

Le Maire rappelle :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 11 au 29 mars 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
- mentionne que l'information a été faite en mairie et sur les différents supports numériques de la Commune

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (Cf 3 - Bilan de la concertation du public)

▪ *2 personnes ayant consulté le registre*

et que les avis émis sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal,

Le Conseil Municipal à la majorité

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après ou listées dans le tableau ci-joint :

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- au référent préfectoral unique de Dordogne,
- à la Communauté de Communes/Agglomération de Bergerac,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de...),

QUESTION DIVERSE / NEANT

INFORMATION

La Commission extra municipale pour l'environnement et la transition écologique a confectionné des pièges pour les frelons asiatiques qui ont été posés autour de l'école. D'autres vont être fabriqués. La Commission va également travailler sa communication pour donner de l'info et des envies aux autres communes de la CAB.

Des arbres vont également être replantés sur la Commune

Un plan de création de chemins pédestres va être mis en place avec les services de la CAB

Le poulailler va être agrandi dans les jours à venir

Dates à retenir

Dimanche 14 avril – La ronde des vignes édition 2 Kathia Valette

Mercredi 1^{er} mai – Omelette à l'ailler pour l'école – besoin de main d'œuvre ! l'ailler a été planté dans le jardin pédagogique

Représentations théâtrales au Monteil

Mercredi 8 mai – cérémonie

Jeudi 9 mai arrivée du Mollay Littry pour le week end jumelage – soirée grillade

Vendredi 10 visites diverses à Bergerac et dégustation – dîner d'élus

Samedi 11 randonnée pédestre – Saint Roch – dir saint Sylvain – puis Saint Martin – pique-nique

Samedi soir – dîner salle des fêtes

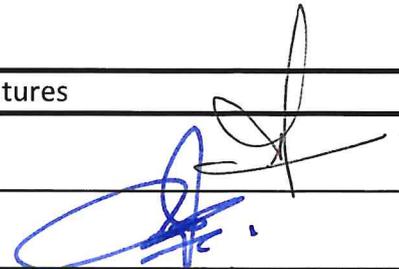
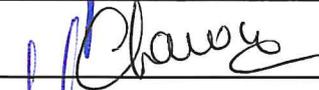
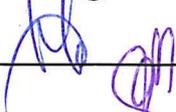
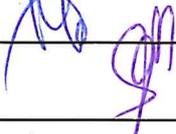
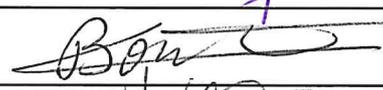
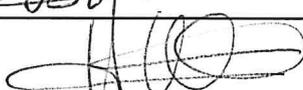
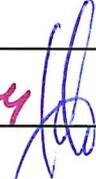
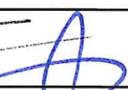
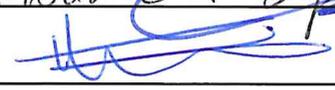
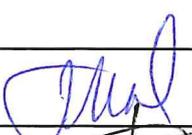
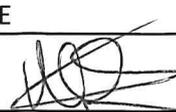
Dimanche 12 départ

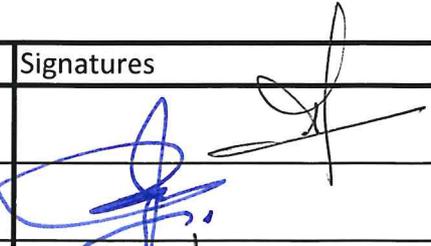
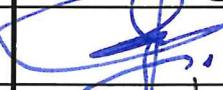
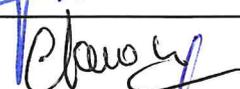
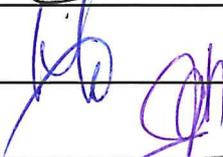
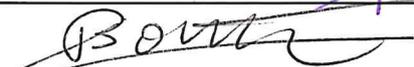
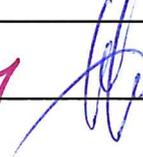
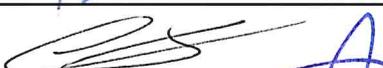
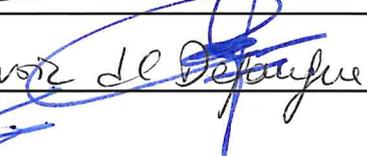
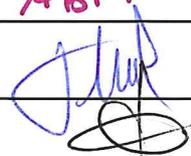
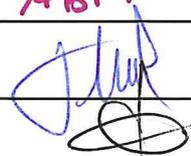
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 7 MAI 2024

Fin de la séance 22h20

Approbation du conseil municipal du 5 mars 2023

NOM	Prénom	Signatures
AUROY-PEYTOU	Thierry	
DEGAUGUE	J-Claude	
LAROCHE	Catherine	
FRAY	Jean-Pierre	
MURAT-GEVRIN	Natacha	
BORSATO	J-Jacques	
HEBLE	Sandra	
MAUVAIS	Jean-Pierre	
SERGENTON	Karine	
PAUTY	Françoise	Ex. Bouvix JP FRAY 
FAURE	Xavier	
HIERNARD	Isabelle	
LASSERRE	Benoît	
COLAS	Nicole	
COLORADO	M -Thérèse	Excusée pour Sandra Heble 
DOUBLET	Patrice	Ex. Bouvix de Depaige 
NOREVE	Bruno	
GANDELIN	Pierre	
TRUEL	Maryline	
PAYEUR-FERNANDES	Sandra	
TRAQUET	Elodie	ABSENTE
FONSEGRIVE	Amandine	
GUILLOT	David	

NOM	Prénom	Signatures
AUROY-PEYTOU	Thierry	
DEGAUGUE	J-Claude	
LAROCHE	Catherine	
FRAY	Jean-Pierre	
MURAT-GEVRIN	Natacha	
BORSATO	J-Jacques	
HEBLE	Sandra	
MAUVAIS	Jean-Pierre	
SERGENTON	Karine	
PAUTY	Françoise	Ex P. JPFray 
FAURE	Xavier	
HIERNARD	Isabelle	
LASSERRE	Benoît	
COLAS	Nicole	
COLORADO	M-Thérèse	
DOUBLET	Patrice	Ex Poursuivre de Degaugue 
NOREVE	Bruno	
GANDELIN	Pierre	ABT. 
TRUEL	Maryline	
PAYEUR-FERNANDES	Sandra	
TRAQUET	Elodie	ABSENTE
FONSEGRIVE	Amandine	
GUILLOT	David	

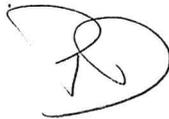
POUVOIR

Je soussigné *Patricia Dublet* donne pouvoir à *JC Defayue*

- de me représenter à la séance du Conseil Municipal du *9 Avril 2014*;
- de prendre part à toutes les délibérations ;
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Lamonzie Saint Martin, le *8/04/24*

Signature :



POUVOIR

Je soussignée *Françoise Paury* donne pouvoir à *J.P. Féry*

- de me représenter à la séance du Conseil Municipal du *9/06/2024*
- de prendre part à toutes les délibérations ;
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Lamonzie Saint Martin, le *9/06/24*

Signature :

